

ARRETE
portant délégation de fonctions et de signature à M. Stéphane RICK,
6^{ème} adjoint au maire

Nous, Sylvie ROEHLLY, Maire de la Commune de Weyersheim

VU les articles L. 2122-17, L. 2122-18 et L. 2122-23 du Code des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2026 portant création de 6 postes d'adjoints,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de M. Stéphane RICK en tant que 6^{ème} adjoint au maire.

A R R E T E

Article 1 :

a) Sous la surveillance et la responsabilité du maire, Monsieur Stéphane RICK, 6^{ème} adjoint au maire de la Commune de Weyersheim, est délégué pour exercer, les délégations de fonctions suivantes :

- La voirie
- L'environnement
- La sécurité
- L'urbanisme

Cette délégation porte sur la préparation et le suivi des dossiers dans les matières déléguées. Elle n'entraîne une délégation de signature de tous les documents relatifs à ces matières qu'en cas d'empêchement du maire.

b) Une délégation de signature est également consentie à M. Stéphane RICK pour la signature des bons de commande ainsi que tout document y afférent en cas d'empêchement simultané du Maire et des 5 premiers adjoints, Mme Clarisse REGNIER, M. Dominique BLANCK, Mme Michelle WEEBER, M. Didier WINTER-KNECHT et Mme Véronique FOURNAISE, pour tout montant inférieur à 1 500 euros H.T.

Article 2 : Modalités d'application.

Tous documents signés par M. Stéphane RICK dans les domaines de délégations de signatures accordés porteront la mention :

« Pour le maire empêché, l'adjoint délégué, Stéphane RICK »

Article 3 :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 :

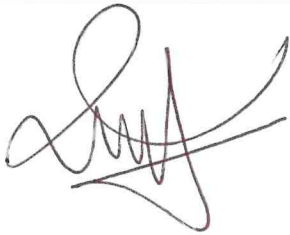
Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la mairie et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet, chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg.
- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Président du Tribunal de proximité de Haguenau,
- Au Comptable du SGC de Haguenau,

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, et publié sur le site internet de la commune de Weyersheim.

Accusé de réception en préfecture
067-216705293-20260320-AR08-2026-perm-AI
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

SPECIMEN DE SIGNATURE



Fait à Weyersheim, le 20 mars 2026,
Le Maire
Sylvie ROEHLLY

